

Section de Saône & Loire

Le 21 décembre 2012

La répétition est un élément clef de la pédagogie. Nous allons donc, cette année encore, vous faire part de notre opposition sur le point fort que constitue votre proposition de traduction départementale du PLF 2013 dans son volet emploi.

Nous ne reviendrons pas longtemps sur le principe des suppressions d'emploi puisque à l'instar des années précédentes vous pourriez nous objecter que cette décision par nature politique n'appelle pas de commentaire.

La traduction du PLF 2013 est une obligation pour les services de l'état que nous sommes, mais il est primordial néanmoins de souligner que la suppression de 2 062 emplois supplémentaires au niveau national s'ajoutant aux précédentes, c'est l'existence même de certaines missions qui se trouve menacée.

Afin de mettre un semblant d'objectivité dans cette répartition, pour qu'elle soit perçue comme moins aveugle que nos décideurs, une méthode dont nous connaissons cette année la seconde application est mise en œuvre.

Des explications détaillées nous ont été transmises sur la première phase à savoir la phase qui conduit à déterminer le nombre d'emploi global supprimé sur le département. L'étape MAGERFIP est développée, dans toutes ses composantes. Nous vous remercions pour ces éléments mais même avec beaucoup de bonne volonté reconstituer le nombre réel de suppression au niveau national relève de l'impossible, et par conséquent il en est de même quand il s'agit d'essayer de comprendre ce qui justifie la suppression de 23 emplois sur le département .

Mais qu'en est il de la répartition des suppressions au sein du département ? Aucune explication, simplement une traduction.

L'état des effectifs implantés par structure qui pourrait s'entendre comme un préalable à la suppression ne nous est pas transmis.

Les raisons qui ont présidé à la suppression dans les services centralisateurs et les postes comptables non plus. De quelle manière les gains de productivité fléchés ont ils été traduits au niveau local, quel arbitrage entre les structures, aucune explication.

Toutes les ficelles sont tirées, suppression pure, suppression de postes vacants, suppression substitution grâce au plan de qualification, transfert entre postes comptables à tel point qu'il devient impossible de connaître l'état des effectifs par structure, une fois la suppression répartie.

La traduction du plan de qualification est le point de conclusion du document transmis, point développé au conditionnel d'ailleurs. Des emplois A seraient implantés pour compenser des suppressions de B, des emplois B pour compenser des suppressions de C.

Tous les cadres d'emploi seraient ils devenus interchangeables ?

La méthode et sa mise en œuvre posent cette année encore plus de questions qu'elles n'apportent de réponse. Les mêmes causes produisant les même effets vous savez que nous voterons contre la proposition qui nous est faite.
Les représentants FO DGFIP de Saône et Loire au CTL